

CHAMPIONNAT DE FRANCE DU CHEVAL DE CHASSE ET DU CAVALIER-VENEUR 2026

Parcours de cross

Le but de ce test n'est pas de prendre des risques inutiles et de se mettre en danger. C'est un parcours à la portée de tous. Si un obstacle particulier peut paraître compliqué, le contournement est possible par l'option, ce qui permet au cavalier de continuer le parcours et figurer au classement général.

Cette épreuve d'extérieur compte pour la totalisation des points comme pour la discipline du concours complet. Afin d'éviter les incidents, les parcours trop rapidement effectués parfois sans contrôle sont sanctionnés.

Le cavalier est jugé sur la gestion de l'effort de son cheval/poney, il doit « rentrer à l'heure ».

Les ports d'une protection céphalique et d'une protection de dos aux normes équestres en vigueur et d'un dossard sont obligatoires.

La longe de chasse et le hackamore sont interdits sur le parcours de cross.

- Tous les obstacles du parcours doivent faire l'objet d'au moins une tentative de franchissement.
- Une option plus facile et plus sûre d'une hauteur maximum de 40 cm, est mise en place (avec pénalités). Il n'y a pas de pénalité pour les Poneys et Amazones qui passent l'option directement.
- Au 1^{er} refus/dérobade, le concurrent doit tenter/retenter l'option de l'obstacle refusé. En cas de refus/dérobade, sur l'option de ce même obstacle, le concurrent doit alors passer à l'obstacle suivant.
- En cas de refus/dérobade, sur ce nouvel obstacle, le concurrent doit tenter/retenter l'option de ce 2^e obstacle refusé. Si l'option n'est pas franchie, cela sera considéré comme un 3^e refus/dérobade sur le parcours avec pour conséquence l'élimination du test. Si le concurrent franchit l'option au 2^e essai, il poursuit son parcours.
- En cas de refus/dérobade sur un 3^e obstacle sur le parcours, il sera éliminé du test.
- En cas de refus/dérobade, si le concurrent retente l'obstacle sans prendre l'option ou s'il retente plus d'une fois l'obstacle ou s'il ne le retente pas volontairement, il sera éliminé du test.
- L'oubli d'un PO (passage obligé) est considéré comme une erreur de parcours et sera sanctionné par une élimination du test.
- Les allures sont libres, sauf dans les 500 derniers mètres, où le concurrent ne peut pas repasser au pas, s'arrêter, faire demi-tour, faire des cercles ou des serpentines.
- Toute volte réalisée sur le parcours entre deux obstacles ne sera pas sanctionnée comme un refus mais uniquement par le temps.

Voir détail dans le règlement spécifique cheval de chasse 2026 : article 6.5